



Inscriptions péri-scolaires



Dossier à rendre

**avant le 07 JUILLET 2023**

***Pour vous procurer votre dossier***  
***(si vous ne l'avez pas reçu par mail),***  
***vous pouvez :***

- ✚ Le télécharger sur le site internet de la Mairie de Montmélian ([www.montmelian.com](http://www.montmelian.com)),
- ✚ Le retirer à l'accueil de la Mairie,
- ✚ Le télécharger sur votre espace personnel de gestion d'inscription péri-scolaire **PORTAIL FAMILLE**.

<https://www.mon-portail-famille.fr/client/mairie-montmelian>

Demandez l'envoi de vos identifiant et Mot de passe  
au service Education jeunesse  
([viescolaire@montmelian.com](mailto:viescolaire@montmelian.com))

**Joindre au dossier  
les pièces suivantes :**

- ✚ Un dossier individuel d'inscription,
- ✚ Un justificatif de domicile,
- ✚ La copie du carnet de santé,
- ✚ Un justificatif de quotient familial,
- ✚ Un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique,
- ✚ La copie du jugement attestant quel parent a la garde de l'enfant, le cas échéant
- ✚ La copie du PAI protocole d'accueil individualisé, si toutefois votre enfant en a un.

**Une fois complété, votre dossier doit être transmis AVANT LE 07 JUILLET soit :**

- ✚ En version scannée par mail : [viescolaire@montmelian.com](mailto:viescolaire@montmelian.com)
- ✚ En version papier en le déposant à l'accueil de la Mairie